

CARAPAX



contre les maladies

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Nom commercial: CARAPAX

Date de révision: 27.07.2021
Version : 2.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit CARAPAX
Nom de la substance Chlorhydrate de chitosan

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Fongicide (phytostimulant)

Utilisations déconseillées

Utilisez le produit conformément au mode d'emploi.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Distributeur: AGROLINE Service & Bioprotect, fenaco société coopérative

Adresse: Nordring 4
CH - 4147 Aesch

Contact: Service clientèle

Téléphone: +41 (0) 58 434 32 82

E-Mail: bioprotect@fenaco.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

145 (Tox Info Suisse)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement CE n° 1272/2008.
Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage

Aucun

2.3 Autres dangers

Aucun

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Substance

Chlorhydrate de chitosan CAS 9012-76-4

Acide lactique
Eau
Concentré liquide soluble

CAS 50-21-5

Ingrédients dangereux :

Ne contient aucune substance répondant aux critères de la classe de danger "toxicité aiguë" selon le règlement CLP.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation excessive

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

En cas de contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau vigoureusement avec de l'eau et du savon ou un nettoyant cutané approprié. Ne JAMAIS utiliser de solvants ou de diluants.

En cas de contact avec les yeux

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières (enlever les lentilles si possible).

En cas d'ingestion

Se rincer la bouche à l'eau. Ne jamais faire vomir. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucunes informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de doute ou lorsque les symptômes de malaise persistent, consulter un médecin. Ne jamais administrer quoi que ce soit oralement à des personnes inconscientes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.

Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucunes informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Pas de précautions spéciales requises.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas nécessaire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Diluer avec beaucoup d'eau.

6.3 Procédé de nettoyage

La zone contaminée doit être nettoyée immédiatement avec un désinfectant approprié. Verser le produit de nettoyage sur les restes dans un récipient ouvert et laisser agir plusieurs jours jusqu'à ce qu'il n'y ait plus réactions.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Le produit ne nécessite pas de mesures de manipulation particulières, les mesures générales suivantes sont recommandées :

- Dans la zone d'application, fumé, manger et boire doit être interdit
- Suivre la législation sur la santé et la sécurité au travail.
- Conserver le produit dans des récipients en matériaux identique à l'original.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir à l'écart des agents oxydants et des matériaux hautement acides ou alcalins. Stocker conformément à la législation locale. Observer les indications sur l'étiquette. Le produit n'est pas affecté par la Directive 2012/18/EU (SEVESO III).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

8.2 Contrôle de l'exposition

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Protection respiratoire	Pas nécessaire.
Protection des yeux	Lunettes de protection recommandée pour le transvasement.
Protection des mains	Gants de protection appropriés à l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Forme :	Liquide
Couleur :	Jaune
Odeur :	Sans odeur
Seuil olfactif :	Non déterminé
Valeur du pH :	4,5 à 5
Point de fusion :	Non déterminé
Point d'ébullition :	Non déterminé
Point éclair :	Non applicable
Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non applicable
Température d'auto-inflammation :	Non applicable
Température de décomposition :	Non déterminé
Auto-inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif
Pression de la vapeur à 20°C :	Non déterminé
Densité à 20°C :	Non déterminé
Densité relative :	Non déterminé
Densité de vapeur :	Non déterminé
Vitesse d'évaporation :	Non déterminé
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	Soluble dans l'acide dilué
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé
Viscosité :	5 cps -5000 cps
Teneur en solvants :	Non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et Réactivité

10.1 Réactivité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles

Tenir à l'écart des agents oxydants et des matériaux alcalins ou acides afin de prévenir les réactions exothermiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Ingestion

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Inhalation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact avec la peau

Un contact répété ou prolongé avec le produit peut entraîner l'élimination de l'épiderme, donnant lieu à une dermatite de contact non allergique et à une absorption du produit à travers la peau.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Toxicité, Persistance et dégradabilité, Potentiel de bioaccumulation, Mobilité dans le sol, Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Recycler ou éliminer le contenant conformément aux consignes de tri. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Produit non dangereux pour le transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Règlementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Le produit n'est pas concerné par le Règlement CE n°1005/2009 du Parlement Européen et du Conseil du 16 septembre 2009 sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Le produit n'est pas affecté par la Directive

2012/18/EU (SEVESO III). Le produit n'est pas affecté par le Règlement EU n°528/2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides. Le produit n'est affecté par la procédure établie par le Règlement EU n°649/2012, concernant l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux.

Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Abréviations :

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

Avis de non-responsabilité

Exclusion et limitation de la responsabilité :

Les informations contenues dans cette FDS ont été obtenues à partir de sources que nous estimons fiables. Toutefois, ces informations sont fournies sans garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite, quant à leur exactitude. AGROLINE Service & Bioprotect, fenaco société coopérative, ne fait aucune déclaration ou garantie de quelque nature que ce soit, expresse ou implicite, quant à la qualité marchande, à l'adéquation à un usage particulier ou à toute autre nature en ce qui concerne les informations ou le produit auquel elles se rapportent. La seule responsabilité d'AGROLINE Service & Bioprotect, fenaco société coopérative, en ce qui concerne les produits identifiés à la satisfaction d'AGROLINE Service & Bioprotect, fenaco société coopérative, comme étant défectueux ou non conformes sera le remplacement de ces produits conformément aux instructions d'AGROLINE Service & Bioprotect, fenaco société coopérative. Ce recours de la manière décrite dans le présent document constitue l'exécution des obligations d'AGROLINE Service & Bioprotect, fenaco société coopérative, en vertu de toute responsabilité contractuelle, délictuelle ou autre découlant des produits ou de leur utilisation. AGROLINE Service & Bioprotect, fenaco société coopérative, ne peut être tenue responsable des dommages accessoires, spéciaux, consécutifs ou indirects.